



MARCHE DE NOEL

28 et 29 novembre 2026

Règlement de Participation

Le marché de Noël 2026 se déroulera à la Salle René Coicaud la Brunetière rue du Sergent Rey à Bergerac.

Installation le vendredi à partir de 17H00.

Cette manifestation est organisée par l'association **AQOB24**

1-Objectif :

Il est exclusivement un lieu d'expression artistique et artisanale. Les exposants exposent et vendent leurs œuvres. Ils peuvent travailler sur place.

2-Inscription :

La participation financière ne sera pas remboursée en cas d'absence ou de d'annulation signifiée au plus tard 8 jours avant la manifestation (sauf cas de force majeure dûment justifiée).

Les exposants retourneront à l'association **AQOB24** – Résidence Les Diagonales – 16 rue Merlandou A17 24100 Bergerac, le bulletin d'inscription ci-dessous à découper avant le 18 novembre 2024

Le bulletin sera accompagné d'un chèque à l'ordre de AQOB24 du montant de la réservation ainsi qu'un chèque de caution de 90€ qui vous sera restitué le dimanche soir après vérification que l'emplacement attribué soit correct et que l'heure du départ soit conforme .

Les inscriptions seront classées par ordre d'arrivée. L'association **AQOB24** limite le nombre d'inscriptions à la capacité d'accueil de la salle.

Bulletin d'inscription Marche de Noël

À compléter avec soin et à retourner avec votre règlement avant le 18 novembre 2026

AQOB24, Résidence Les Diagonales – 16 rue Merlandou A17 - 24100 Bergerac

Je soussigné-(e) Madame / Monsieur

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E- Mail : _____

Spécialité : _____

A lu et accepte le règlement de participation et réserve :

_____ emplacement(s) x 75€ = _____ € Table et chaise fournies par l'association.

Date : _____

Signature :

3-Stand :

L'emprise au sol d'une place est de 1m80 m de long, soit une table. La mise en place des œuvres est faite sous la responsabilité des exposants. (Attention nombre limité !)

L'exposant prévoira pour son exposition le matériel dont il a besoin (chevalet, décor, rallonge électrique, grilles, etc...)

4- Transport :

L'acheminement des œuvres est à la charge de l'exposant.

5-L'accrochage :

L'installation se fera le vendredi à partir de 17h00, ou le samedi matin à partir de 08h00 selon un plan d'affectations des emplacements préparé par les organisateurs. Tout doit être en place le samedi à 10h00. Les exposants se manifestent dès leur arrivée auprès des organisateurs qui leur indiqueront l'emplacement réservé.

6-Assurance :

L'Association organisatrice ne garantit pas les risques de perte, détérioration ou vol des œuvres présentées lors de l'exposition. D'une manière générale, toutes les dispositions pratiques devront être prise par les exposants pour préserver leurs œuvres. Pendant les heures d'ouverture au public, la présence des exposants sur leur emplacement est indispensable. Une attestation d'assurance couvrant produits et réalisations sera demandée à l'arrivée.

7- Communication :

L'Association **AQOB24** réalisera les différents supports de communication (tracts, affiches, communication avec la presse, plaquette de présentation, etc.)

Toutefois, il est demandé aux exposants de s'impliquer dans la communication pour assurer le succès de la manifestation. Ceux qui souhaitent obtenir des documents de communication doivent s'adresser auprès de la Présidente Mme GABET Martine au 06.80.61.30.66.

8-Vente :

Les exposants vendront leurs œuvres sous leur entière responsabilité. Les organisateurs n'interviennent pas dans la relation exposant – acheteur et déclinent toute responsabilité dans les transactions. Aucun pourcentage n'est prélevé sur les ventes.

Bonne Journée et Bonne Vente